

DELIBERATION : 2021-04-17

OBJET : Modification de la composition de la commission d'admission des établissements d'accueil du jeune enfant

L'an deux mil vingt et un et le vingt-neuf juin à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

Allos :

LANTELME Michel
BIANCO Philippe

Angles :

LIAUTAUD Olivier

Annot :

FALASHI Sandra
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis
VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

GARNIER Brice

Blieux :

Braux :

Castellane :

VINCENT Jean-Marc
MARANGES Philippe
GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sausses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

BARBAROUX Christophe

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
FERAUD François

La Garde :

LAUGIER Joël

La Mure Argens :

BONNETY Danielle

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

PONS-BERTAINA Viviane

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
VACCAREZZA Francine
GIRAUD Sophie
GERIN-JEAN François

Saint Benoit:

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

CHAILLAN Alix

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :

MICHEL Laurent

Senez :

FORT Jean-Claude

Soleilhas :

Tartonne :

Thorame-Basse :

BICHON Bruno

Thorame-Haute :

SGARAVIZZI Jean-Marie

Ubraye:

MUNIER Aurélia

Val de Chavagne:

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. PELLISSIER Stéphane ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; M. BAC Aimé suppléé par M. LIAUTAUD Olivier ; Mme COZZI Marion ayant donné pouvoir à Mme FALASHI Sandra ; M. FENOUIL Jean ayant donné pouvoir à M. MAZZOLI Jean; M. COLLOMP Gérard ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; M. LIPERINI Bernard ayant donné pouvoir M. MARANGES Philippe ; Mme CHEVALLEY Emily ayant donnée pouvoir M. VINCENT Jean-Marc ; Mme TILLEMANN Line ayant donnée pouvoir M. VINCENT Jean-Marc ; Mme JONKER Nina ayant donné pouvoir à Mme BIZOT-GASTALDI Michèle ; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donnée pouvoir M. BARBAROUX Christophe ; M. DELSAUX Alain suppléé par Mme BONNETY Danielle ; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; Mme ISNARD Madeleine ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert ; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; M. DAGONNEAU Frank suppléé par M. MICHEL Laurent; M. DURAND Gilles suppléé par M. FORT Jean-Claude; M. SILVY Jean-Louis ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis; M. OTTO-BRUC Thierry suppléé par M. SGARAVIZZI Jean-Marie; M. ROUSTAN Claude suppléé par Mme MUNIER Aurélia ; M. ROUX Laurent ayant donné pouvoir à M. SGARAVIZZI Jean-Marie

Absents excusés : M. IACOBBI Christophe ; M. MANGIAPIA Ludovic ; Mme CASPARI Hélène ; M. COTTON Daniel ; M. LOMBARD Jean-Pierre

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

30 JUN 2021

Objet : Modification de la composition de la commission d'admission des établissements d'accueil du jeune enfant

Exposé

Par délibération en date du 17 novembre 2020, le conseil communautaire a décidé de la création d'une commission d'admission des établissements d'accueil du jeune enfant dont la composition a été arrêtée de la façon suivante :

- Le Vice-Président délégué à la petite enfance et à la jeunesse, M. Lucas GUIBERT
- Trois élus communautaires issus des communes d'implantation des actuels établissements d'accueil du jeune enfant soit Allos, Castellane et Saint André les Alpes, à savoir M. Stéphane PELLISSIER, M. Bernard LIPERINI, Mme Francine VACCAREZZA
- Trois élus communautaires issus des autres communes non représentées précédemment, à savoir Mme Sandra FALASCHI, Mme Anabel ONCINA, M. Joël LAUGIER

Par courrier reçu le 16 juin 2021, M. Bernard LIPERINI a souhaité être remplacé au sein de cette commission par Mme Emily CHEVALLEY.

Il est proposé de modifier en conséquence la composition de la commission d'admission des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant comme suit :

- Le Vice-Président délégué à la petite enfance et à la jeunesse, M. Lucas GUIBERT
- Trois élus communautaires issus des communes d'implantation des actuels établissements d'accueil du jeune enfant soit Allos, Castellane et Saint André les Alpes, à savoir M. Stéphane PELLISSIER, Mme Emilie CHEVALLEY, Mme Francine VACCAREZZA
- Trois élus communautaires issus des autres communes non représentées précédemment, à savoir Mme Sandra FALASCHI, Mme Anabel ONCINA, M. Joël LAUGIER

Envoyé en préfecture le 30/06/2021

Reçu en préfecture le 30/06/2021

Affiché le

30 JUN 2021

ID : 004-200068629-20210629-2021_04_17-DE

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **DE MODIFIER** la composition de la Commission d'admission des établissements d'accueil du jeune enfant de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon, tel qu'exposé ci-avant
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Saint André les Alpes,

Le 29 juin 2021

Le Président,



Maurice LAUGIER